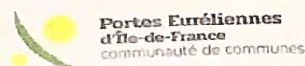


Bois de Gilles Fosses et PLUi deux grands projets pour Chaudon

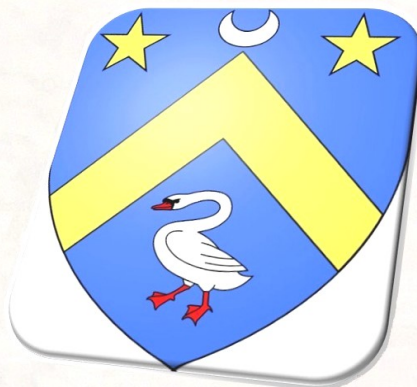
Reunions publiques



PLUi des Quatre Vallées

Présentation du PADD et de sa traduction réglementaire

(PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables)



Handwritten text in a stylized, cursive script, possibly representing the name "M. J. B." or similar initials. The text is rendered in a light gray color with a subtle purple outline.



Madame, Monsieur,



Une année qui se termine, une autre qui s'ouvre.

L'année écoulée aura été une année de beaucoup de questionnements.

Reconnaître que nous avons des espoirs et des rêves communs, ne fera pas disparaître les obstacles, ne résoudra pas tous les problèmes, et ne remplacera pas la difficile tâche d'essayer de forger un avenir serein pour le bien de tous, que ce soit au niveau national ou à l'échelle communale.

Alors notre bilan de l'année 2018 !

Comme toutes les communes, nous n'échappons pas aux baisses des dotations de l'Etat, ce qui nous oblige à être très vigilants en nos investissements !

Cette année pas de gros travaux, nous nous sommes plutôt concentrés sur l'entretien de notre commune et en particulier de nos bâtiments communaux.

* Changement de porte et fenêtres pour une meilleure isolation dans le logement communal utilisé par les professeurs des écoles.

* Changement de la chaudière à l'école maternelle,

* Achat de deux défibrillateurs pour se mettre en règle avec la législation. Un installé à l'intérieur de la salle des Associations et l'autre bientôt posé à l'extérieur place de la Mairie.

* Suite aux inondations du mois de juin dernier dues à l'important ruissellement venu de la vallée de saint-Evrout, une vingtaine de maisons a été impactée. Après avoir monté un dossier, la commune a été reconnue en situation de catastrophe naturelle. Les sinistrés en ont été avertis et en ont fait part à leur assurance. Une entreprise de travaux publics est intervenue pour reconstituer la digue endommagée qui protège le bourg.

* Après avoir pris connaissance d'une demande de division d'un ancien corps de ferme, et vu l'étroitesse du service technique actuel, la commune de Chaudon va se rendre acquéreur d'une parcelle équipée d'un hangar, pour permettre le stockage du matériel et le stationnement de nos véhicules communaux.

* Une parcelle Rue des champs Coquilles bâtie d'une habitation légère en très mauvais état a été cédée à l'euro symbolique à l'office public « l'Habitat Eurélien », sous condition de désamianter la parcelle et d'y construire 1 ou 2 logements sociaux.

* Aussi, une convention d'usage a été signée entre la commune de Chaudon et le conservatoire d'espaces naturels Centre Val de Loire, pour un plan de gestion d'un site bien déterminé des Bois de Gilles Fosses. Retrouvez tous les détails de cette convention en page 12-13.

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

Suite à la démission de la présidente partie sous d'autres cieux. Le 17 janvier 2019, le conseil communautaire s'est réuni avec à l'ordre du jour, l'élection du président et des vice-présidents de la communauté de communes.

C'est M. Stéphane Lemoine Maire délégué de la commune de Auneau-Bleury-Saint-Symphorien qui a été élu président, ensuite après consultation sur le nombre de vice-présidents, 15 vice-présidents ont été installés.

Depuis le 1^{er} janvier le syndicat d'exploitation des pompes des bois de Ruffin élargit ses compétences et devient **syndicat des eaux de Ruffin** en absorbant les syndicats des eaux et de l'assainissement de l'agglomération de Nogent le Roi, du syndicat des eaux de Villemeux sur Eure, de Senantes et d'Ecluzelles-Charpont. Syndicat composé de 19 communes.

Notre PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) engagé en 2016 arrive dans sa dernière année de construction. En pages centrales vous trouverez tous les détails de son élaboration.

Voici pour les grandes orientations qui permettront à notre commune de continuer à se développer en harmonie avec nos communes voisines composant le territoire de notre Communauté de Communes.

Pour conclure, je tiens à remercier, tous ceux qui participent professionnellement ou bénévolement au service de la population,

Le personnel communal, administratif et technique, pour sa disponibilité et sa compétence.

Les personnels du centre de loisirs, du regroupement pédagogique, les enseignants.

Les Sapeurs-Pompiers en nombre malheureusement réduit, pour leur dévouement tout au long de l'année.

Le comité des fêtes par ses activités multiples

Le comité d'entraide et le club du 3^{ème} âge pour l'aide apportée à nos plus anciens

Et toutes les différentes associations œuvrant sur la commune.

Que toutes ces bonnes volontés en soient remerciées.

J'ai une pensée sincère et chaleureuse en direction des plus défavorisés, à ceux qui traversent des moments plus douloureux, ceux confrontés à la maladie, et auxquels j'adresse tout de même mes souhaits spontanés afin que leur situation s'améliore.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je souhaite à chacun et à chacune une bonne année et une bonne santé pour réaliser ses projets, un optimisme pour aller de l'avant, une bienveillance qui favorise la vie collective et des rencontres qui éclairent le quotidien.

Bonne Année 2019 !

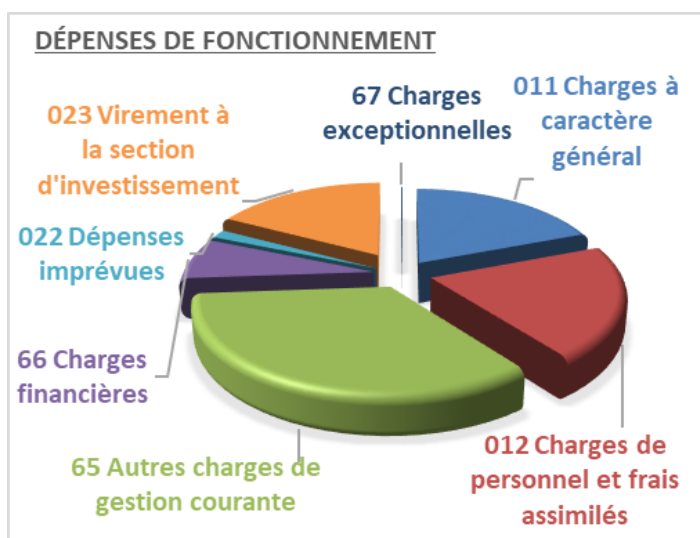
Le Budget

Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement

011	Charges à caractère général	187.900 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	198.811 €
65	Autres charges de gestion courante	336.200 €
66	Charges financières	72.000 €
022	Dépenses imprévues	15.000 €
023	Virement à la Section d'Investissement	167.763 €
67	Charges exceptionnelles	1.000 €

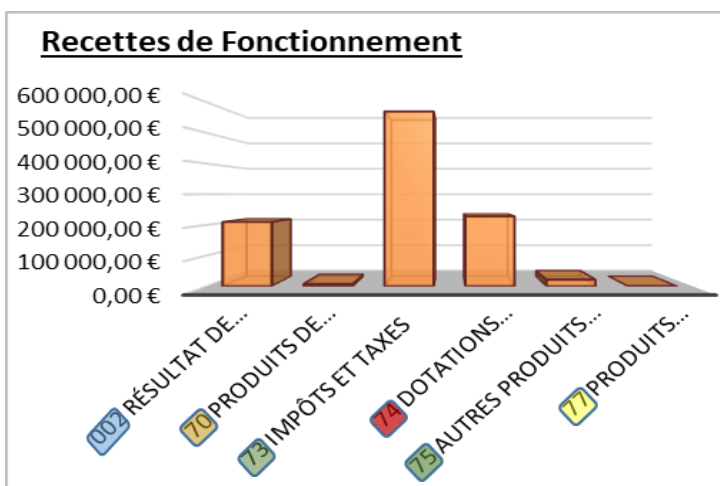
978.674 €



Recettes de Fonctionnement

002	Résultat de fonctionnement reporté	209.593 €
70	Produits des services	6.900 €
73	Impôts et taxes	570.279 €
74	Dotations Participations	227.769 €
75	Autres produits de gestion courante	21.140 €
77	Produits exceptionnels	0 €

1.035.681 €

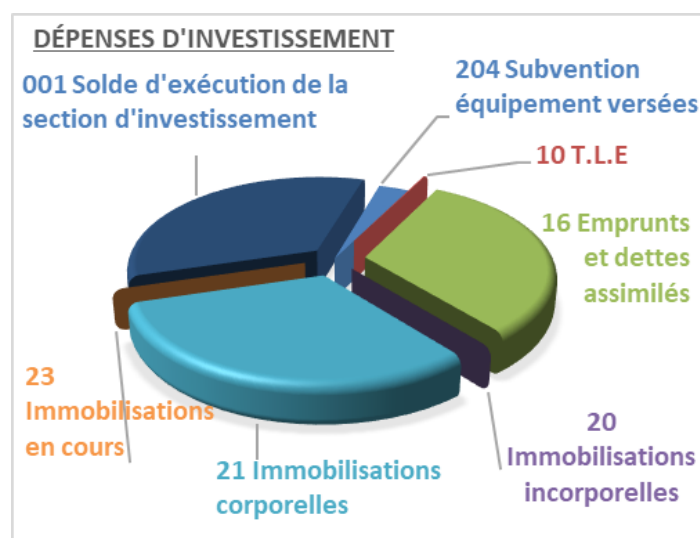


Investissement

Dépenses d'Investissement

020	Dépenses imprévues	10.000 €
10	T.L.E (Taxe Locale d'Équipement)	500 €
16	Emprunts et dettes assimilés	106.155 €
20	Immobilisation incorporelle	0 €
21	Immobilisations corporelles	105.281 €
23	Immobilisations en cours	0 €
001	Solde d'exécution investissement	114.664 €
204	Subventions équipements versées	0 €

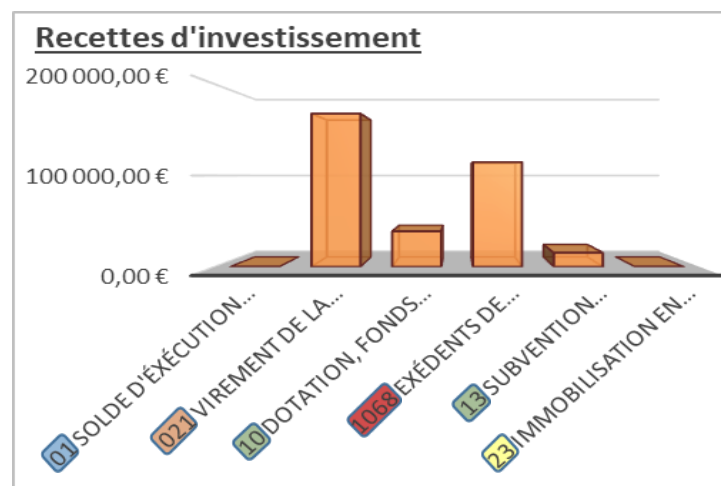
336.600 €



Recettes d'Investissement

01	Solde d'exécution de la section d'investissement	0 €
021	Virement de la section de Fonctionnement	167.764 €
10	Dotations, Fonds divers, Réserves	38.830 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	114.664 €
13	Subventions d'investissement	15.342 €
23	Immobilisations en cours	0 €

336.600 €



Depuis le 1er octobre 2018 Modification de circulation Rue Saint-Médard

Pour faire suite au sens unique de la Rue des Ecoles.

Rue Saint-Médard, sur la section comprise entre la Grande Rue et la Rue des Ecoles, un sens unique est instauré depuis 1^{er} octobre 2018, dans le sens Grande Rue vers la Rue des Ecoles pour permettre un giratoire autour des Ecoles. Par mesure de sécurité, il est nécessaire d'ajouter ce sens unique de la circulation Rue Saint-Médard, et ce pour garantir un accès sécurisé aux enfants et aux parents accompagnant leurs enfants à l'école.

Après une période d'adaptation, l'habitude est prise.
Le trafic dans ces rues est devenu plus fluide et la sécurité assurée.



Attention !

Les véhicules descendants de Vaubrun doivent la priorité à droite ! Les véhicules montants la rue Saint-Médard sont prioritaires !



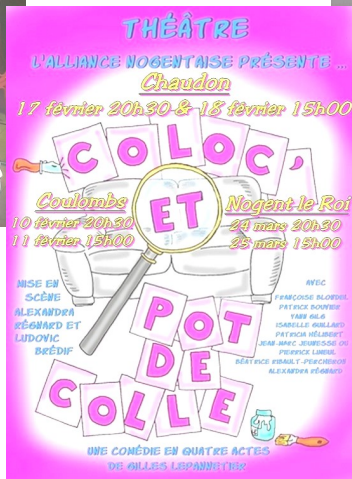
Même si on ne les voit pas toujours,
les employés communaux, toujours présents et à la tâche pour entretenir et mettre en valeur la commune



L'Album de L'année



février:
Comme chaque année,
l'Alliance Nogentaise
nous présente sa pièce
de théâtre.



avril:
Sortie au « cochon grillé » organisé
par le comité des Fêtes



mars:
Nos doyens au banquet des anciens:
Mme Gestin Julienne
M. Josse Paul



mai:
Le traditionnel vide grenier,
toujours prisé par les exposants
et les visiteurs !



11 novembre:
Les enfants de l'école primaire ont
participé à la cérémonie du centième
anniversaire de la guerre 1914-1918



novembre:
Repas organisé par le club du 3e âge
« Chaudon Loisirs ».



octobre:
Premier Troc'plantes à Chaudon



décembre:
Repas de fin d'année pour l'association
« Du fil à l'aiguille ».



Directeur de publication: Dominique MAILLARD
Création mise en page: Dominique MAILLARD - Antoine JEANDEY
Crédit photos: Dominique MAILLARD - Nicole CHALLES - Antoine JEANDEY - Sofie PICARD - Johanne RETAILLAUD
Mairie de CHAUDON: 5, Grande Rue Tél: 02 37 82 30 51
Site internet: <http://www.chaudon.com>
Email: mairiechaudon@wanadoo.fr
<https://www.facebook.com/28210Chaudon/>

Impression: L'imprimerie ZI du Quai, Rue du grenier à sel
28210 NOGENT LE ROI Tél: 02 37 51 10 47



L'école accueille cette année 244 élèves répartis sur 10 classes et 3 sites (Boissy pour une partie des CM1 et l'ensemble des CM2).

Madame Langillier et monsieur Farlet ont choisi de voguer vers d'autres horizons et madame Lamoureux est arrivée à Boissy.



La kermesse organisée par les Récérés de Chaudon-Boissy a attiré beaucoup de monde mais l'intérêt porté à l'exposition des travaux des élèves sur le thème « Méli-Mélo » a été moindre. L'exposition de l'année en cours se déroulera le vendredi 8 mars à la Salle des Associations de 17h à 19h. Nous vous y espérons nombreux ! Les enfants travaillent actuellement avec enthousiasme sur la mythologie.

Les projets de l'école et des classes, toujours variés, concernent les arts, le sport avec l'USEP, la visite de sites en fonction du travail proposé en classe (Breteuil, Bio Tropica, France miniature...)

Un matin nous sommes allés danser à la salle des associations avec les copains de Villemeux sur Eure que nous avons invités. Nous avons tous appris les mêmes danses et nous avons dansé tous ensemble.



L'association des Récérés de Chaudon-Boissy a de nouveau pour Noël, convié les plus jeunes à un spectacle de magie donné à la salle des associations. Quant aux plus grands ils se sont rendus au cinéma. L'association est toujours présente pour nous aider, merci à eux.

Notre participation à l'opération « Nettoyons la Nature », tous les ans, nous permet d'aborder avec nos élèves la protection de notre village, les valeurs citoyennes...

Les enfants nés en 2016 pourront faire leur rentrée en septembre. Leurs parents doivent se rendre à la mairie de leur domicile, munis de leur livret de famille et du carnet de vaccinations de leur enfant, pour y faire l'inscription, puis prendre rendez-vous avec la directrice au 02 37 82 38 30, pour l'inscription définitive, **CE DES LE MOIS DE MARS ET JUSQU'AU 14 JUIN.**



Portes Euréliennes d'Ile-de France communauté de communes



L'accueil de loisirs **"Un Monde à Nous"**
5 bis grande rue 28210 Chaudon
Mail: alsh.chaudon@porteseuréliennesidf.fr
Tél.02.37.82.40.78



L'accueil de loisirs **"Un Monde à Nous"**
Pour les écoliers de Boissy
1, Place Saint Pôl 28210 Boissy
Tél.02.37.38.13.94

Ouvertures et horaires (sauf jours fériés):

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h-9h / 16h30-19h (**Accueil de Chaudon**)

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16h15-19h

(**Accueil de Boissy** ouvert uniquement le soir en périscolaire pour les enfants de cm1/cm2 scolarisés sur le site)

Le mercredi : 7h-19h

Vacances scolaires (sous réserve d'effectifs): du lundi au vendredi de 7h à 19h, fermé aux vacances de Noël et au mois d'Août.

Nous accueillons les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés sur les communes du SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) pour le périscolaire ainsi que les enfants de l'ensemble de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-De-France pour les Vacances et mercredis.

Modalités d'inscriptions et de réservations :

L'inscription sur dossier est obligatoire pour toute fréquentation de l'accueil. Si un enfant n'est pas inscrit il ne pourra être accueilli.

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer sur le site de Chaudon ou à télécharger sur le site de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes. Les réservations se font par la suite via un portail famille sur internet (site de la Communauté de Communes)



L'équipe d'animation :

L'équipe d'animation est composée de 8 animateurs pour la plupart diplômés BAFA* et d'une directrice diplômée BPJEPS**.

* Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

**Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport



Les activités proposées :

Nous proposons pour chaque groupe d'âge un large choix d'activités diverses et variées adaptées à chaque tranche d'âge comme des activités manuelles, sportives et artistiques ainsi que des projets initiés par l'ensemble de l'équipe tels que le potager, des jeux sportifs innovants, l'écologie, le partenariat avec différents accueils, de la danse, du chant... Pendant les vacances scolaires nous proposons des thèmes ludiques et différents avec une sortie ou un intervenant par semaine ainsi que des veillées.

L'été nous proposons également des nuitées sur site ou des mini-camps, des sorties vélos, du canoë, randonnées.....

Johanne Retaillaud
Directrice de l'A.L.S.H

Le PLUi, un projet de territoire et d'étude

L'évolution du code de l'urbanisme nous a obligé à revoir notre P.L.U (Plan Local d'Urbanisme). C'est en fin d'année 2015 qu'il a été décidé au sein de l'ex Communauté de Communes des quatre Vallées de lancer une procédure de P.L.U.i (plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avec les 12 communes de l'ex Cc4Val.

Du fait de la loi Notre, début 2017, la Cc4val a été dissoute et les 12 communes la composant ont intégré la **Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France** qui a parmi ses compétences obligatoires celle de l'urbanisme.

Le P.L.U.i (plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est en cours d'élaboration, organisé autour du bassin de vie de Nogent le roi constitué des communes de Bréchamps, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Faverolles, Les Pinthières, Lormaye, Nogent le Roi, Néron, Saint Laurent la Gatine, Saint Lucien et Senantes.

Composantes du PLUi :



Un document stratégique et un outil de gestion des sols:

Le PLUi est un **document réglementaire** qui traduit le projet intercommunal soutenu par les élus locaux sur le long terme (horizon 2030)

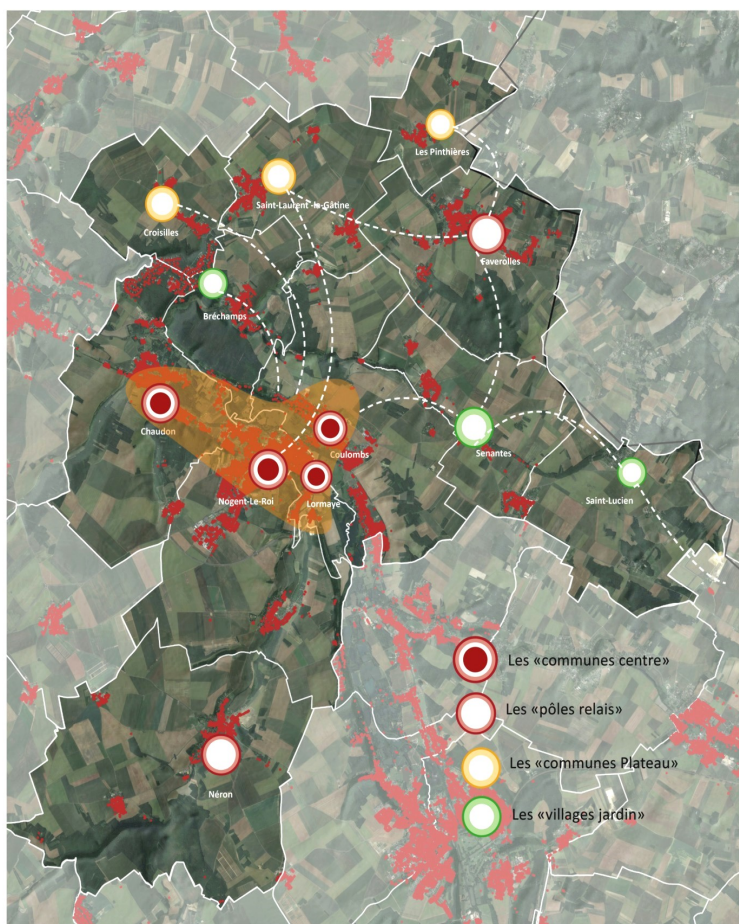
Il détermine également l'usage des sols sur l'ensemble du territoire intercommunal (zone à vocation urbaine, à urbaniser, agricole, ou naturelle)

Un **règlement** détaillé dans chaque zone, les droits à construire de chaque parcelle ainsi que l'aspect des constructions.

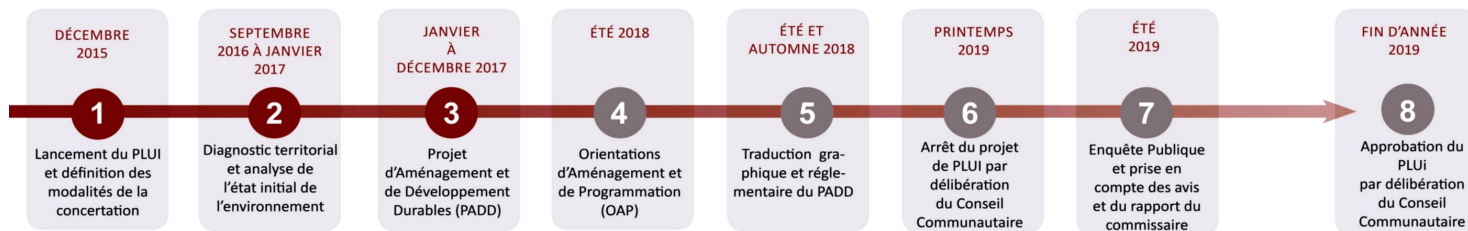
Les permis de construire sont donc autorisés dans le cadre de ces règles.

Un projet Intercommunal:

L'élaboration du PLUi doit permettre d'atteindre plusieurs objectifs qui ont été fixés par le conseil communautaire tels que la limitation de la consommation foncière, la préservation des ressources naturelles, un développement territorial équilibré, la prise en compte des enjeux liés au développement durable, l'attractivité économique.



LE CALENDRIER



Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le projet d' Aménagement et de Développement durable définit les grandes orientations stratégiques en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Ce document est construit à partir des enjeux identifiés dans le diagnostic, des règles nationales et des documents supra-territoriaux, mais aussi grâce aux échanges lors des ateliers entre élus et services de l'état.

Trois grands axes, définissent les grandes orientations du territoire à l'horizon 2030.

Axe 1 : un territoire mis en réseau avec les collectivités voisines

Axe 2 : un territoire attractif par le maintien et la mise en valeur de son cadre de vie rural.

Axe 3 : une offre de logements adaptée et de qualité pour un territoire durable.



Le diagnostic territorial a permis de distinguer 4 types de communes, avec des caractéristiques démographiques, urbaines, paysagères, agricoles différentes, et par conséquent des objectifs d'aménagement spécifiques.

- Les « communes centres »
- Les « Pôles relais »
- Les « communes plateaux »
- Les « villages jardins »

PADD et projet graphique :

Les élus de l'ancienne communauté de communes des Quatre Vallées préparent le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le diagnostic territorial est terminé et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable avance ; les élus entament aussi la traduction graphique et réglementaire de leur projet territorial. Le travail en cours tient compte des nombreuses orientations législatives et réglementaires.

Le zonage et règlement, une phase cruciale à l'élaboration du PLUI

En tant que document d'urbanisme, le PLUI définit un plan de zonage du territoire, auquel est associé un règlement. Cela signifie que les 12 communes vont être « découpées » en plusieurs zones « Urbaines », « À Urbaniser », « Agricoles » ou « Naturelles ».

Pour chacune de ces zones, un règlement d'urbanisme va indiquer quelles sont les modalités de construction, de démolition, de rénovation ou d'extension du bâti et définir la destination de ces constructions : bâtiments destinés à l'activité économique, équipements, maisons d'habitation etc...

Les 4 grands types de zones :

-La zone Urbaine (U) : Elle regroupe les espaces déjà urbanisés et viabilisés comme les centres bourgs et villages. Les nouvelles constructions y seront autorisées.

-La zone Agricole (A) : Elle recouvre les différents espaces destinés à l'agriculture (terres labourées, pâtures, sièges d'exploitation). Seules les nouvelles constructions en lien avec l'activité agricole seront autorisées (hangars, etc.)

-La zone Naturelle (N) : Elle correspond aux espaces naturels du territoire (vallées, vallons, boisements, etc.) Au sein de ces espaces, seules les constructions à usage agricole ou d'exploitation forestière seront autorisées.

-La zone à Urbaniser (AU) : Il s'agit de secteurs actuellement non bâtis, qui ont vocation à s'urbaniser dans les années à venir. Afin de limiter la consommation des terres agricoles et naturelles, elles sont situées en continuité des bourgs

Quatre (excellentes) raisons pour

La commune de Chaudon a signé un partenariat pour la mise en valeur du bois de Gilles Fosses avec le service archéologique du Conseil départemental d'Eure-et-Loir d'une part et le Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val-de-Loire d'autre part.

Le saviez-vous ? Le bois de Gilles Fosses (est sud-est de la commune de Chaudon) est un site remarquable à bien des niveaux ! Il présente ainsi quatre intérêts majeurs qui ont été détectés conjointement par le service archéologique du Conseil départemental et par le Conservatoire d'espaces naturels. D'où une convention signée par la commune de Chaudon avec ces deux partenaires pour mettre en valeur le bois de Gilles Fosses.

Un intérêt géologique

La coupe géologique de l'ancienne carrière de la Briquetterie présente la superposition de sols datant d'il y a 112 000 ans jusqu'à aujourd'hui. Depuis 1954 en effet, des spécialistes ont établi que le « sol noir de Chaudon » autorise l'observation de la formation des sols de la période glaciaire dite du Weichsélien (- 112 000 ans jusqu'à - 8 000 ans). Depuis, le site est resté protégé des aménagements, y compris après l'arrêt de la carrière dans les années 1970. Tant et si bien qu'il s'agit aujourd'hui de **l'unique endroit en Europe où ces sols du début de la période glaciaire sont accessibles et bien observables !**



Le site de Gilles Fosses concerné, selon la plaquette explicative du Conservatoire.

Un intérêt pédologique

Il est donc possible de déterminer visuellement la formation des sols de notre continent à partir de l'observation des coupes à Chaudon ! Ainsi, les sols anciens se sont formés par l'accumulation de limons déposés par le vent lors des phases arides de la période glaciaire (- 23 000 ans environ), le glissement et la conservation des limons sur la pente, le développement d'une végétation de forêt de type boréale, le développement d'une forêt de type steppe arctique avec permafrost (sol gelé en permanence), le développement d'un sol lessivé à la fin de la période froide jusqu'à aujourd'hui.

Un intérêt archéologique

Des fouilles réalisées en 1954 puis une thèse défendue en 1983 ont mis en lumière l'origine de **102 silex taillés découverts sur le site**. Ils auraient ainsi été façonnés par l'homme de Néandertal, dont la présence sous ces contrées est pourtant très peu connue. En reprenant les études de terrain d'un point de vue archéologique là où elles avaient été laissées, avec les connaissances acquises depuis (on sait désormais que si l'homme descend principalement de Homo Sapiens, on trouve aussi dans son ADN la présence de Néandertal), Chaudon pourrait devenir un site de recherche important pour déterminer avec plus de précision nos origines d'êtres humains.

Un intérêt pour la biodiversité

La présence d'une chesnaie-fresnaie à jacinthes des bois en très bon état de conservation a autorisé certaines espèces végétales qui se sont raréfiées à conserver leur milieu naturel et a perduré en ce lieu. Ainsi, certaines orchidées sauvages ou autres scilles à deux feuilles ont été identifiées. Le boisement n'a visiblement pas bougé depuis l'établissement de cartes d'état-major datées de 1834, d'où cette préservation écologique exceptionnelle.

développer le bois de Gilles Fosses

Que va-t-il se passer avec la convention ?

Puisque le bois de Gilles Fosses est un site remarquable, il faut le protéger, mais aussi développer son attractivité. Egalement, il reste encore (beaucoup ?) à découvrir sur le site. En effet, une importante réserve sédimentaire (créée par les limons successifs) n'a pas été exploitée par la carrière.

Selon les propres termes de la convention, celle-ci engage les partenaires à unir leurs efforts pour :

- « - préserver de manière durable le patrimoine géologique, pédologique, archéologique et naturel des parcelles communales,
- définir et mettre en œuvre des opérations de gestion propres à garder les enjeux géologiques, les habitats et les espèces dans un bon état de conservation,
- assurer une surveillance et un suivi des parcelles conventionnées,
- faire connaître les multiples richesses du site et les mesures de gestion à tous les publics. »



Un plan de gestion du site doit ainsi être déterminé dans un délai maximum de 3 ans par le Conservatoire, en consultation avec la commune de Chaudon. Les différentes opérations prévues dans ce plan de gestion seront bien sûr mises en œuvre dans la foulée.



Dans un premier temps, des panneaux « site naturel protégé » seront posés sur le site pour prévenir les publics. Par la suite, de plus amples renseignements ou préconisations seront fournis, de même que des visites commentées de site pourront être organisées. Le plan de gestion validé fera l'objet d'une réunion publique de présentation en commune.



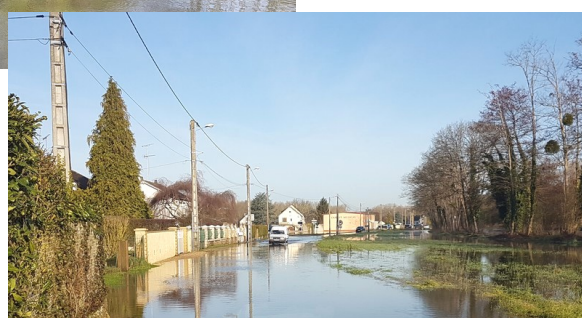
Pierre Boudier, délégué départemental Eure-et-Loir du Conservatoire d'espaces naturels Centre Val de Loire, et Dominique Maillard, maire de Chaudon, ont signé le vendredi 30 novembre 2018 une convention pour un plan de gestion du site du bois de Gilles Fosses.

Les caprices de la météo

Episode neigeux début février:



Inondation
du mois de mars:



Ruissellement du 5 juin 2018



Suite à la montée soudaine des eaux le matin du 5 juin 2018, une vingtaine de maisons a été impactée par un ruissellement arrivé du plateau par la vallée de Saint-Evroult.

La commune de Chaudon a présenté en préfecture un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle. En septembre les services de l'état ont reconnu la commune en situation de catastrophe naturelle.





Nous vous rappelons que tous les travaux ou aménagements divers doivent faire l'objet d'une demande, soit de permis de construire, soit de déclaration de travaux auprès du secrétariat de mairie.

Les fenêtres de toit (genre velux), les clôtures, les extensions mineures... sont soumises à une déclaration préalable. Après son enregistrement, cette demande est envoyée aux services de l'ATD (Agence Technique Départementale) à Chartres, qui instruit le dossier.

Les règles d'urbanisme:
Zone : UA - UB - UC - UX
sont consultables sur le site
(<http://www.chaudon.com>)
Rubrique: La Mairie - L'Urbanisme -
le PLU

Déclarations préalables accordées en 2018

1	Gonthier Marta	27 Rue Saint Médard	Création véranda	15-févr
2	Jarnigon Evelyne	31 F Route Nationale	Création clôture	16-fevr
3	Amselleg Grégory	76 Allée des Biches Mormoulins	Ouverture fenêtre	22-fevr
4	Allain Thierry	20 bis Grande Rue	Ouverture porte fenêtre	26-mar
5	Sagette Manuel	12 Rue de la Tourelle	Ouverture fenêtre de toit	30-mar
6	Szafranski Stanislas	14 Rue de la Cave	Surélévation et réfection toiture	14-juin
7	Paque Aristide	14 Rue de la Tourelle	Bardage bois grange	12-juin
8	Hurel Joran	4 Rue de la Châtelaine Vaubrun	Réfection Piscine	14-juin
9	André Jean-Roch	9 Ruelle aux Morins	Ouverture fenêtre de toit	26-juin
10	Toralbal Thierry	8 Allée de la Scierie Mormoulins	Ouverture fenêtre de toit	17-juill
11	Besnard Dominique	57 Allée Circulaire Mormoulins	Aménagement combles	02-aoû
12	Mas Thierry	29 Rue Saint Médard	Changement clôture	03-aoû
13	Nimsgern Alain	66 bis Route Nationale	Création appentis	09-aoû
14	De Jésus Mota Luis	38 Grande Rue	Réfection toiture et ouvertures fenêtres	04-oct
15	Viet Gilbert	28 A Rue des Gravier	Division Parcelles	19-oct
16	Cantuel-Leprévost	23 Rue des Gravier	Ouverture fenêtre de toit	30-oct
17	Bouzériba Azis	5 bis Rue des Sources	Changement clôture	06-déc
18	Jouvelin Alain	37 bis Route Nationale	Division Parcelles	10-déc

Permis de Construire accordés en 2018

1	Lahaye Michel	2 Rue de la Pompe Vaubrun	Changement d'affectation	04-janv
2	Moermans Jean-Loup	67 Allée de Biches Mormoulins	Construction Carport	18-janv
3	M.Mme Noury	6 rue des Gravier	Construction Neuve	01-févr
4	Prékopa Claudine	31 Allée des Mésanges Mormoulins	Construction Abri de jardin	14-juin
5	Thiébaud Florent	92 Route Nationale	Aménagement Garage	13-sept
6	Touati Patrick	14 Rue de la Pompe	Construction Garages-Buanderie-Studio	11-oct
7	Sarl Billard	62 Allée Circulaire Mormoulins	Construction Garage	03-déc



Comité des Fêtes

Calendrier des manifestations 2019

19 janvier : Loto Comité d'Entraide
20 janvier : Assemblée générale Comité des Fêtes
23 février : Soirée Choucroute
30 mars : Banquet des Anciens
6 avril : Loto Comité des Fêtes
27 avril : Concours de pêche
26 mai : Thé dansant
9 juin : Vide Grenier

14 juillet : Banquet populaire
01 septembre : Randonnée pédestre
14-15 septembre : Journées du Patrimoine
12 octobre : Loto Comité des Fêtes
13 octobre : Thé dansant
30 novembre : Repas Téléthon
24 novembre : Loto Club Chaudon Loisirs

Le bureau 2019 du Comité des Fêtes



De bas en haut et de gauche à droite

Marie-Line Philippe
 Secrétaire
Liliane Lesieur
 Trésorière
Annick Berland
 Présidente
Nicole Challes
 Secrétaire adjoint
Romain Ferrand
 Trésorier adjoint
Nathalie Renaud
 Vice-Présidente

Les membres du Comité des Fêtes



La population de Chaudon augmente doucement

Selon les données officielles de l'Insee (institut de la statistique chargé du recensement de la population), le nombre de Chaudonnais est en légère augmentation.

Ainsi, en 2011, la population municipale était de 1640 Chaudonnaises et Chaudonnais plus 28 habitants comptés à part. ce qui fait en population totale **1668 habitants**.

En 2016, ce chiffre passe à **1706 habitants** en population totale, dont 1680 habitants en population municipale et 26 habitants comptée à part

Le document de l'Insee précise que « *la population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune (...)* », alors que la population comptée à part « *comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune* ».

Le recensement évoque une population « totale », comprenant les deux catégories.

La population légale 2016 en vigueur au 1er janvier 2019 Commune de Chaudon (28094)			
	2006	2011	2016
Population municipale	1548	1640	1680
Population comptée à part	35	28	25
Population totale	1583	1668	1706

NAISSANCES :

ABRANTHES Arthur	13 février 2018	DOUIN Nathan	04 août 2018
DE OLIVEIRA LAMAS Lola	03 avril 2018	DEL CASTILLO Eden	22 août 2018
PAQUE Honorine	18 avril 2018	FAUCHEUX COSSON Théa	23 août 2018
CHOUQUAIS Kyo	01 mai 2018	GUET Alix	07 septembre 2018
GADANHO DA COSTA Valentino	11 mai 2018	RENARD Maëlia	11 septembre 2018
JEANNE Mathieu	20 mai 2018	BELLANGER Melwyn	17 septembre 2018
MARCHAND Lola	24 mai 2018	FOUCHER GONCALVES DE ALMEIDA Clara	20 septembre 2018
GONTHIER ENGRACIO Antoine	10 juin 2018	FOUASSIER Timothée	21 octobre 2018
ANNE Djéna-Ba	16 juin 2018	CONSTANTIN Nimue	05 novembre 2018
SOHIER Gabin	15 juillet 2018	TAUGOURDEAU Lucas	05 décembre 2018
JOULIN MARTHUS Logan	18 juillet 2018		

MARIAGES :

ABRANTHES Frédéric et GISSAT Justine	02 juin 2018
CHAMPRENAULT Gaël et HAIS Elodie	16 juin 2018
MEURTIN Thomas et GIRARD Eloïse	25 août 2018
HENRY William et AUBRY Mélisande	29 août 2018
BONNEAU Franck et DEFRANCE-CANCELLIER Alexia	08 septembre 2018
COLALUCCI Jacques et LEYAS Francette	13 octobre 2018

DÉCÈS :

COMPTE Laëticia	01 janvier 2018
RONDOT Ennemond	22 février 2018
PHILIPPE Denise née MOIZAN	03 juin 2018
HUVEAU Hélène	26 juin 2018
GODARD Gérard	18 juillet 2018
LEME Germaine née LAHAYE	23 juillet 2018
OUDARD Marcel	03 septembre 2018
CHALLES Mariette née GERAY	15 septembre 2018
VINCENT Jean	26 octobre 2018
DESPREZ Michel	12 décembre 2018

Groupement d'intérêt public
MISSION LOCALE
de Dreux et son Arrondissement

Tél: 02 37 38 57 67

Service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes
Vous êtes âgé(e) entre 16 et 25 ans, et vous n'êtes plus scolarisé(e)

Nous restons à votre disposition pour :

Vous accueillir, vous informer, vous conseiller et vous orienter.

Accompagner les démarches nécessaires à la réalisation de vos divers projets personnels et professionnels.

Notre offre de service vous apportera des solutions dans les domaines de :

L'accès et maintien dans l'emploi, l'orientation, la formation professionnelle.

L'hébergement et le logement, la santé, la mobilité.

La citoyenneté, les loisirs, les aides financières.

Nous vous accueillons à la mairie de Nogent le Roi : Tous les lundis matin de 9h 00 à 12h 00

Mairie:

Tél : 02 37 82 30 51

Site: <http://www.chaudon.com>

Email : mairiechaudon@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :

Lundi : 10h 30 /12h

Mardi : 10h 30 /12h- 16h 30 / 19h

Mercredi : 10h 30 /12h

Jeudi : 10h 30 /12h - 16h 30 / 19h

Vendredi : 10h 30 /12h - 16h 30 / 19h

Permanences du Maire et des Adjointes :

M. Maillard Dominique : Maire

Le vendredi 17h 30 à 19h 00
et sur rendez-vous

M. Daubin Noël : 1er adjoint

Le mardi et le jeudi de 10h 30 à 12h 00

Mme Berland Annick : adjointe

Le lundi de 10h 30 à 12h 00

Mme Philippe Marie-Line: adjointe

Le jeudi de 18h 00 à 19h 00

M. Galerne Michel: adjoint

Le mardi de 18h 00 à 19h 00

Garderie-Centre de loisirs :

Directrice : Mme Retaillaud

Tél : 02 37 82 40 78

Ecoles Primaire et Maternelle :

Directrice : Mme Picard

Tél : 02 37 82 38 30 - 02 37 82 43 92

Association des Parents d'Elèves:

Présidente: Mme Nézondet

Tél: 06 62 91 06 68

Syndicat des Eaux de Ruffin:

Mairie de Nogent le Roi

Tél : 02 37 51 44 51

Secrétariat : Tél : 02 37 51 23 26

Direction de la Prévention et de

l'Action sociale :

Secrétariat – Tél : 02 37 65 82 25

Service départemental d'Aide Sociale :

Secrétariat - Tél : 02 37 65 82 00

Permanences en mairie

de Nogent-le-Roi :

Tél : 02 37 51 42 88

Assistante sociale :

mardi et mercredi matin sur R.V

Mairie de Nogent le Roi

Sécurité sociale :

2^e et 4^e vendredi du mois sur R.V.

C.R.A.M. :

1er lundi de chaque mois de 9h à 12h

Taxis:

Taxis Carole:

Tél : 02 37 82 40 02

s.a.r.l A.B Taxi:

Tél: 06 24 33 99 11

Alliance Taxi:

Tél: 06 12 04 62 79

Ambulance Royant

02 37 51 19 58

SAMU:

Tél: 15

Médecins :

Chaudon : 9, Route de Ruffin

Dr Carré - Dr Collin - Dr Clavier :

Dr Galicher

Tél : 02 37 51 40 05

Coulombs : 23 Grande Rue

Dr Desrues - Dr De Roa - Dr Lang :

Tél : 02 37 51 15 15

Nogent le Roi : 5 Rue des Moulins

Dr Desmichelle

Tél : 02 37 51 92 14

Villemeux-sur-Eure : 95 Grande Rue

Dr Chardot - Dr Voisin

Tél : 02 37 82 30 05

Dentistes :

Nogent-le-Roi :

M. Sypulska Karolina

M. Dobosz Vel

8 Rue du Pont aux Juifs

Tél : 02 37 51 04 04

Coulombs : 23 Grande Rue

Mme Ribardière-Landais :

M. Bonnardel Bruno

Tél : 02 37 51 21 21

Pharmacies :

Nogent-le-Roi :

Pharmacie de l'Etoile :

6, Rue du Pont aux Juifs

Tél : 02 37 51 30 51

Villemeux-sur-Eure :

Pharmacie Voisin

53. Grande Rue

Tél : 02 37 82 30 36

Pour le tour de garde des pharmacies : composer le 32 37

Infirmières:

Chaudon : 9, Route de Ruffin

Mme Brebion - Soudron Christine

Tél : 02 37 50 25 87

Coulombs : 23 Grande Rue

Mme Boudet - Mme Hardi

M. Hélias - Mme Bouchée - Mme Martin.

Tél : 02 37 51 15 15

Villemeux-sur-Eure :

Mme Cosson - Mme Boulineau

Tél: 06 70 10 07 68

Nogent le Roi :

Mme Josse Alexandra

Mme Jehan Monique

Mme Simoës Monica

Tél : 02 37 50 16 19

Laboratoires d'analyses médicales :

Nogent-le-Roi :

M. Hainselin :

Zone du Quai

Tél : 02 37 51 40 34

Sage-Femme :

Coulombs : 23 Grande Rue

Mme Gagosz Pascale

Tél : 02 37 51 15 15

Nogent le Roi : 8, Rue de pont aux Juifs

Mme Romary-Félicien

Tél : 06 87 24 39 51

Diététicienne :

Coulombs : 23 Grande Rue

Mme Casano

Tél : 02 37 51 15 15

Kinésithérapeutes :

Chaudon : 9, Route de Ruffin

M. Lecomte

Tél : 02 37 64 58 39

Mme Lombard-Maury

Tél: 02 37 64 55 78

Coulombs : 23 Grande Rue

Mme Laduron Yvette

Mme Heurgue Coralie

Tél : 02 37 51 15 15

Nogent-le-Roi :

12 Rue du Général de Gaulle

Mme Poulain Mme Lesourd

Tél : 02 37 51 99 00

Mme Farsy

Tél : 06 80 57 54 41

Mme Jeanty Noéline

Tél : 06 25 09 93 63

Mme Szwec Laurette: **19 Rue de l'église**

Tél : 02 37 51 32 02

Mme Fauvel-Luder: **19 Rue des Remparts**

Tél : 02 37 43 40 97

Ostéopathe:

Chaudon : 9, Route de Ruffin

M. Lecomte

Tél : 02 37 64 58 39

Coulombs : 23 Grande Rue

Mme Delozières

Tél : 02 37 51 15 15

Villemeux-sur-Eure :

Mme Galles Emilie

Tél: 07 69 81 26 28

Psychotérapeute :

Chaudon : 9, Route de Ruffin

Mme Symphonie

Tél : 02 37 51 18 49

Psychomotricienne :

Coulombs : 23 Grande Rue

Mme Shoos

Tél : 02 37 51 15 15

Psychologue :

Coulombs : 23 Grande Rue

Mme Foynard Magali

Orthophonistes :

Chaudon : 9, Route de Ruffin

Mme Moussard - Mme Lauwe

Tél : 02 37 38 73 29

Nogent-le-Roi : 46 Rue du chemin neuf

Mme Lo-Lerendu

Tél : 09 83 48 90 31 - 07 62 27 06 06

Orthoptiste :

Coulombs : 23 Grande Rue

Mme Bigot Angélique

Pédicures-Podologues :

Chaudon : 9, Route de Ruffin

Mme Poirier M. Regnault Pierre

Tél : 02 37 41 98 48

Nogent le-Roi : 2, Place de l'Etoile

Mme De Cock Anaïs:

Tél : 02 37 51 13 45

Coulombs : 23 Grande Rue

Mme Chuteau :

Tél : 02 37 51 15 15

Vétérinaire:

Nogent-le-Roi :

M. et Mme Monot :

12 bis, Rue Maurice Glédel

Tél : 02 37 51 41 65

Handwritten text in a stylized, cursive script, possibly representing the name "K. S. S. S." or similar characters. The text is rendered in a light gray color with a subtle purple outline.

Handwritten text in a stylized, cursive script, possibly representing the name 'M. J. ...' or similar. The text is written in a dark grey color with a thin purple outline.